

Dossier technique de mise à disposition Salle de spectacle de l'Atelier

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

GÉNÉRALITÉS

Le référent technique de la salle pour votre évènement est **Sébastien Morvan**.

Après validation de votre réservation, une feuille de route vous sera transmise, à remplir et à retourner au référent technique avant un rendez-vous au plus tard 2 mois avant la représentation. Un pré-montage technique et installation des salles annexes, le cas échéant, sera effectué en amont par les régisseurs de L'Atelier.

L'Atelier est un établissement recevant du public (ERP) soumis à réglementation. Le cahier des charges de sécurité du bâtiment en fonction de votre évènement sera transmis, en amont de l'évènement, à l'organisateur et devra être rigoureusement respecté.

Une équipe technique (son, lumière, plateau,...) de la salle sera présente pour toute la durée du montage, de l'installation, des répétitions et des représentations. Le nombre de régisseurs sera défini en fonction de votre évènement. Suivant les plannings définis, les repas des régisseurs seront à la charge de l'organisateur.

Les régisseurs de L'Atelier doivent avoir 1h de pause avant le début de la représentation.

En général, l'ouverture des portes au public se fait environ 30 min avant la représentation mais pourra être ajustée en fonction des cas. La représentation ne doit pas débuter au-delà de 20h.

JAUGE ET UTILISATION SALLES

Capacité totale du bâtiment : 475 personnes maximum
(public + organisation + artistes + personnel)

Salle de spectacle

- 432 debout + 9 places PMR maximum pour le public
OU
- 150 personnes assises maximum pour le public

Pour toute configuration particulière, diminution de la capacité de la salle plus ou moins importante en fonction des cas, voir avec le régisseur général.

Attention : 50 personnes maximum sur scène en simultané

Loges : 19 personnes par loge
(2 loges entièrement équipées, douches et WC à proximité)

Salle Catering (repas) : 19 personnes

Dossier technique de mise à disposition Salle de spectacle de l'Atelier

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Espace Billetterie / Vestiaire / Bar (hall RDC) : 180 personnes debout en utilisation bar
Pour vendre des boissons alcoolisées (bière et vin uniquement) vous devez obligatoirement faire une demande d'autorisation de débit de boissons temporaire auprès du service Population de la Mairie de Cluses (04 50 96 69 05 – population@cluses.fr) au moins 2 semaines avant votre évènement.

Pour toutes autres utilisations, voir avec le régisseur général.

RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Un agent SSIAP 1 (service sécurité incendie et d'assistance aux personnes) sera présent de l'arrivée jusqu'au départ du public (sauf dans le cas de conférences et/ou projections). L'organisateur et toutes les personnes participant à l'évènement devront suivre et respecter les consignes de sécurité affichées dans le bâtiment et données par l'agent SSIAP et les régisseurs techniques de l'Atelier et bien veiller à ne pas dépasser les différentes jauges qui auront été données en amont.

Tout élément de décor et tissu scénique doit obligatoirement être ignifugé, classé au feu M1. Vous serez tenu de fournir les PV's de classement au feu pour votre évènement.

L'organisateur doit mettre à disposition des personnes désignées pour le comptage de la jauge public et la surveillance du bâtiment et, suivant les cas, 1 à 2 personnes désignées qui seront formées par notre équipe à l'évacuation et aux règles et consignes de sécurité incendie.

Dans tous les cas vous devez prévoir un système de comptage du public (billets ou autres) contrôlé par vos soins à l'entrée du bâtiment et de la salle.

Conformément au décret n° 2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés, le niveau de pression acoustique ne doit pas dépasser 102dB(A) sur 15min et 118dB(C) sur 15min en tout endroit accessible au public.

Lorsque ces activités impliquant la diffusion de sons amplifiés sont spécifiquement destinées aux enfants jusqu'à l'âge de six ans révolus, ces niveaux de pression acoustique ne doivent pas dépasser 94dB(A) sur 15min et 104dB(C) sur 15min en tout endroit accessible au public.

Conformément à la loi en vigueur la salle de spectacle et l'ensemble du bâtiment sont non-fumeur.

Voies d'accès aux véhicules de secours et de lutte contre l'incendie

Les voies d'accès sont réservées aux moyens d'intervention et de secours, sapeurs-pompiers, ambulances, police... Elles doivent être en permanence libres de tout stationnement, construction ou dépôt de quelle que nature que ce soit.

Dossier technique de mise à disposition Salle de spectacle de l'Atelier

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Dégagements, sorties

Les sorties de secours de l'établissement doivent être maintenues déverrouillées et libres d'accès en présence du public. Elles ne doivent en aucun cas être encombrées à l'intérieur ni à l'extérieur, afin de respecter les cheminements d'évacuation du public.

Les zones de circulation dédiées à l'évacuation (hall, escalier ...), doivent rester libres en permanence ; aucun stand, table ou autre obstacle ne doit y être installé.

Installations temporaires d'appareil de cuisson / Utilisation d'hydrocarbures liquéfiés

Les appareils de cuisson ou de remise en température sont autorisés à l'intérieur des salles si la puissance totale des appareils installés est inférieure ou égale à 20 KW et la puissance unitaire de chaque appareil est inférieure ou égale à 3,5KW.

L'utilisation de bouteilles de gaz à l'intérieur des salles est interdite.

Eclairage de sécurité

Les blocs d'éclairage de sécurité ne doivent en aucun cas être obstrués par des affiches, décors, rideaux...

Moyens d'extinction, service de sécurité incendie

Les extincteurs ne doivent en aucun cas être encombrés ou cachés. Ils doivent en permanence être maintenus dégagés et accessibles.

La surveillance de l'établissement doit être assurée pendant la présence du public.

Système d'alarme

Les dispositifs de commandes manuelles d'alarme doivent en permanence être maintenus visibles et accessibles.

WIFI

Accès dans l'ensemble du bâtiment (code fourni à votre arrivée).

ESPACE MERCHANDISING

Différents emplacements possibles dans le hall – pas de commission

PUISSANCE ELECTRIQUE

Dans le hall au niveau du bar : 2 X 3.6KW mono (2 X 16A mono)

Dans le hall au niveau de la billetterie : 1 X 3.6KW mono (1 X 16A mono) + 1 X 7.2KW tétra (1 X 32A tétra)

Dans la salle catering : 1 X 3.6KW mono (1 X 16A mono)

Dans chaque loge : 1 X 3.6KW mono (1 X 16A mono)

Dossier technique de mise à disposition Salle de spectacle de l'Atelier

CONTACTS & INFOS PRATIQUES

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Manon KEMPINAIRE
04 57 54 21 90
07 87 01 63 44
mkempinaire@cluses.fr

CHARGÉE DE MISSION ÉVÉNEMENTIELLE

Violaine Danto
04 50 96 47 09
07 89 36 90 87
vdanto@cluses.fr

DIRECTION SPECTACLES VIVANTS / PROGRAMMATION

Nicolas PAPES
04 50 98 97 64
npapes@cluses.fr

RÉGIE GÉNÉRALE

Sébastien MORVAN
06 80 08 46 53
regie.atelier@cluses.fr

L'ATELIER

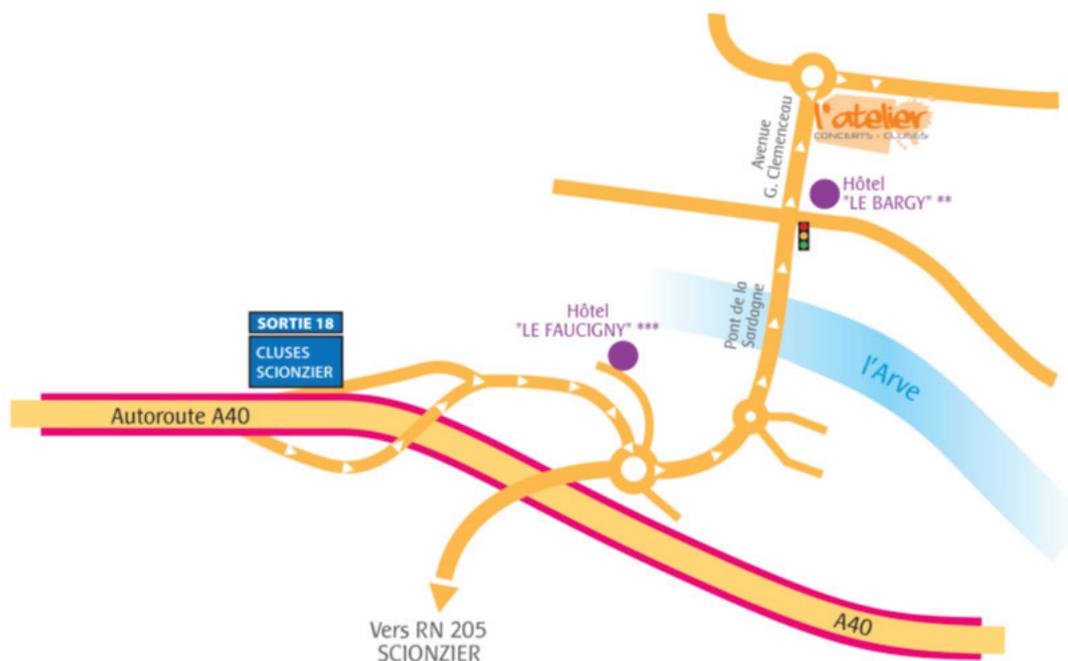
1325 avenue Georges Clémenceau
74300 CLUSES
www.atelier-cluses.fr

ACCES

GPS : 46°04'15.8"N 6°33'51.5"E
Google Maps : <https://goo.gl/maps/xSQGXmGXBkK2>

PARKING

L'Atelier dispose d'un parking (réservé pour les artistes et la technique) clos et avec branchements électriques pour voitures et minibus au niveau de l'entrée technique donnant accès à la salle et aux loges. Possibilité d'un parking tourbus avec branchements électriques à proximité de l'entrée technique donnant accès à la salle et aux loges, voir avec le régisseur général.



Dossier technique de mise à disposition Salle de spectacle de l'Atelier

FICHE TECHNIQUE

Nous ferons une implantation scénique, son et lumière adaptées en fonction de votre évènement et des faisabilités.

La location de la salle de spectacle comprend la mise à disposition du matériel de la fiche technique de L'Atelier. Tout matériel technique non disponible ou location complémentaire suite à la demande de l'organisateur et/ou nécessaire au bon déroulement de l'évènement est à la charge de l'organisateur. Suivant les cas et la disponibilité nous pourrions éventuellement utiliser du matériel technique du Théâtre des Allos.

SONORISATION

REGIE FACE

La régie face est située à 7m du plateau, dans l'axe médian et à la même hauteur.

- Console SOUNDCRAFT VI600
- 4 compresseurs mono DBX 160A
- 1 compresseur EMPIRICAL LABS EL8X DISTRESSOR

REGIE RETOUR

La régie retour est située au plateau à cour.

- Console SOUNDCRAFT VII + compact stage box madi RJ45

DIFFUSION FACE

- 4 enceintes L-ACOUSTICS ARC WIDE
- 1 enceinte L-ACOUSTICS X12 en front
- 4 enceintes sub-basses L-ACOUSTICS SB18
- 2 enceintes sub-basses L-ACOUSTICS SB118
- 1 contrôleur amplifié L-ACOUSTICS LA8
- 1 contrôleur amplifié L-ACOUSTICS LA4X
- 1 contrôleur amplifié L-ACOUSTICS LA4

DIFFUSION RETOUR

- 12 enceintes bi-amplifiées L-ACOUSTICS 112P
- 1 enceinte sub-basses L-ACOUSTICS SB118
- 2 enceintes bi-amplifiées L-ACOUSTICS 112P accrochés en side L/R

Dossier technique de mise à disposition Salle de spectacle de l'Atelier

FICHE TECHNIQUE

MICROS + DI's

- 12 SHURE SM 58
- 4 SHURE BETA 58A
- 8 SHURE SM57
- 1 SHURE BETA 57A
- 1 SHURE BETA 56
- 1 SHURE BETA 52
- 1 ELECTROVOICE RE20
- 1 AUDIX D6
- 1 BEYERDYNAMIC M88TG
- 4 SENNHEISER E604
- 2 SENNHEISER MD421
- 2 SENNHEISER E606
- 2 AKG 414
- 2 AKG 535
- 2 SHURE SM 81
- 2 SHURE BETA 91
- 4 NEUMANN KM184
- 2 SCHOEPS CMC6 + capsules MK21
- 2 SHURE BETA 98 H/C (avec pinces pour cuivres)
- 1 SHURE BETA 98 D/S (avec pinces pour percussions)
- 2 doubles récepteurs HF SHURE UR4D+ avec 4 SHURE UR2 SM 58 (+ 1 capsule BETA 58)
- 9 DI's actives BSS AR133
- 2 DI's actives RADIAL J48
- 2 DI's passives RADIAL PRO DI
- Grands pieds avec perchette K&M
- Petits pieds avec perchette K&M
- 2 grands pieds embase lourde K&M
- 2 petits pieds de table K&M

LUMIERES

La régie lumière est située à 7m du plateau, dans l'axe médian et à la même hauteur.

JEUX D'ORGUE

- Pupitre JANDS EVENT 408
- Pupitre CHAMSYS MAGIC Q MQ40 + extension EXTRAWING

Dossier technique de mise à disposition Salle de spectacle de l'Atelier

FICHE TECHNIQUE

PROJECTEURS

- 10 PC ADB C101 10/65° 1000W
- 2 PC RJ 1000W
- 4 découpes ADB WARP 10/30° 800W + porte-gobos
- 30 PAR 64 1000W (Lampes CP60, CP61, CP62 et CP95)
- 5 PAR 64 1000W en charge 110V
- 8 PAR 36 F1
- 5 rampes 4 PAR ACL 250W
- 8 FL1300
- 8 CLAP500
- 8 SUNSTRIPS
- 4 lyres spot ROBE 250AT
- 8 lyres MARTIN MAC QUANTUM PROFILE
- 10 lyres wash PROLIGHTS PIXIE WASH XB (LED FULL RGB+WW 280 W ZOOM 6-45°)
- 12 PAR LED RGBW OXO MULTIBEAM FCW WP (18 LED 5W)
- 2 stroboscopes MARTIN ATOMIC3000

MACHINE A BROUILLARD

- 1 LE MAITRE MVS

GRADATEURS

- 2 ZERO88 24 X 2.3KW
- 2 RVE STAGER 6 X 2.3KW
- 2 splitters DMX 8 sorties
- 3 lignes DMX régie lumière / plateau

VIDEO

- 1 vidéo-projecteur SANYO PLCXM100L TRI LCD 5000 lumens
- 1 optique zoom 1.7 :1 – 2.89 :1
- 1 optique grand angle 0.8 :1
- 1 écran 4.75m X 2.75m sur cadre en tubes manchonnables (avec possibilité de rétro-projection)
- 1 écran 2m X 1.5m sur cadre en tubes manchonnables (avec possibilité de rétro-projection)

Dossier technique de mise à disposition Salle de spectacle de l'Atelier

FICHE TECHNIQUE

PLATEAU

- Sol en dalle sur ressorts, revêtement en PVC noir
- Surface totale de 95m² :
 - Largeur mur à mur de 19m
 - Ouverture cadre de scène 9m
 - Profondeur 5m
 - Dégagements jardin et cour 5m X 5m
 - Hauteur sous-perches 4,7m
 - Clearance au manteau 3,5m
 - Hauteur par rapport à la fosse 1m / même hauteur que les balcons
- Arrière-scène de 32m² :
 - Ouverture sur la scène 8,4m
 - Profondeur 3,8m
 - Hauteur 3,9m
- Monte-charge situé à l'arrière-scène à jardin :
 - Largeur 1,5m
 - Profondeur 2,7m
 - Hauteur 2,1m
 - Charge utile 2000Kg

GRIL

- 4 perches motorisées de 12m de long / CMU 300daN / 4.7m de haut par rapport au plateau
- 1 perche motorisée (en 3 parties : 2 de 5.3m de long et 1 de 3.74m de long) / CMU 450daN / 5.3m de haut par rapport à la fosse
- 1 perche mobile manuelle en fond de scène pour backdrop et décors légers, 7m de long / CMU 30daN / 3.5m de haut max par rapport au plateau

TISSUS SCENIQUES

- 8 pendrillons noirs M1 sur perches rotatives – 2m de large X 4.5m de haut
- Rideau noir M1 sur patience manuelle au lointain
- Rideau d'avant-scène rouge M1 sur patience motorisée (ouverture à la grecque) – commande au plateau à cour et en régie face
 - 1 frise noire M1 au lointain
 - 1 frise rouge M1 en avant-scène

Dossier technique de mise à disposition Salle de spectacle de l'Atelier

FICHE TECHNIQUE

DIVERS

- Système interphonie filaire (régie face, plateau jardin et cour)
- 8 praticables ASD 2m X 1m – 750Kg/m² – hauteur 20cm et 40cm (pour 8 praticables) et de 60 à 100cm (pour 3 praticables) + roulettes
- Tubes alu manchonnables ASD EX50 diamètre 50mm : 2 X 3m – 2 X 2.5m – 4 X 2m – 4 X 1.5m – 8 X 1m – 4 X 0.5m – 4 X 0.25m + 6 embases lourdes 20KG + 8 angles 2 départs 90° + 4 angles 3 départs en T
- Structures triangulaires ASD SX290 : 10 x 2m, 10 x 1m, 6 x 0.5m, 4 x 0.29m + 4 angles 2 départs 90° verticaux + 2 angles 3 départs 2D verticaux + 2 angles 2 départs variables de 0 à 180° + 4 embases carrées 2,9Kg + 6 embases lourdes 60Kg
- Colliers layers doubles 360° diamètre 50mm
- Colliers diamètre 50mm avec anneau diamètre 25mm
- 6 pieds de projecteurs : CMU 60Kg / hauteur max 2.7m
- Platines sol pour projecteur
- Moquettes noires M3, Taps noirs M1, Jupes de praticables noires M1 (0.4m, 0.6m, 1m)
- Tabourets, Chaises noires
- Pupitres partitions